

Avenue de l'Hôpital 18A
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

*Devenir Assistant(e) en
pharmacie...*

Pourquoi pas ?

Vous aimez:

Travailler en équipe, vous êtes à l'écoute, attentif, minutieux, discret et conscient du risque, vous avez le goût des sciences...

Bref, vous avez des atouts pour assister le pharmacien et bénéficier des plaisirs de son métier sous sa responsabilité...

Alors relevez le défi: devenez "ASSISTANT EN PHARMACIE"...

Tout un programme de formation **en journée** pour acquérir **des compétences** pour:

- Accueillir le client, identifier et satisfaire ses besoins multiples et variés,
- Déchiffrer l'ordonnance d'un médecin et délivrer les prescriptions,
- Réaliser des préparations à usage humain ou vétérinaire,
- Rechercher un médicament pour soulager un bobo, un ennui passager,
- Informer sur un produit, ses indications et ses effets secondaires ,
- Conseiller un article sanitaire, d'hygiène, de soins aux nourrissons et aux enfants,
- Distribuer des produits pharmaceutiques, diététiques, de cosmétique et de parfumerie,
- Veiller au réapprovisionnement des produits : de la gestion des stocks à la réception des commandes,
- Tenir à jour le fichier client...

Tout un **savoir faire** pour travailler non seulement en officine mais aussi dans le département pharmaceutique d'un hôpital, d'un établissement de soins, dans un laboratoire pharmaceutique ou cosmétologique...

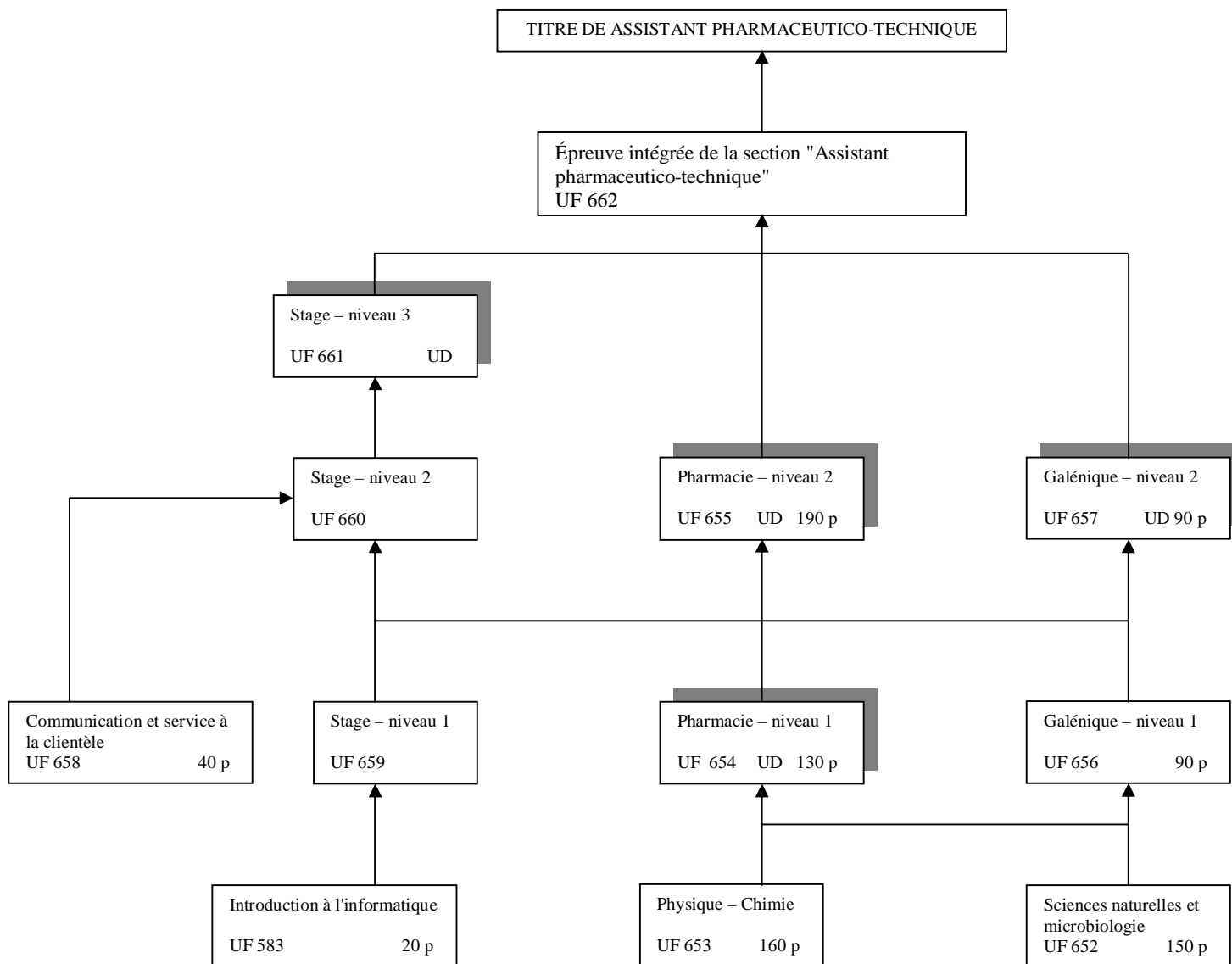
Grille-horaire

"Assistant Pharmaceutico-Technique"

Unités de formation de la section

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR	
Unités de formation de la section "ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE"	Nombres de périodes
Introduction à l'informatique – UF 583	20
Sciences naturelles et Microbiologie - UF 652	150
Anatomie - Physiologie – Biologie	80
Microbiologie – Hygiène	40
Botanique	30
Chimie – Physique	160
Physique	50
Chimie analytique	60
Mathématiques appliquées	50
Pharmacie - niveau 1 (unité déterminante) - UF 654	130
Etude des médicaments organiques, aliphatiques, aromatiques et minéraux	70
Législation pharmaceutique	40
Diététique	20
Pharmacie - niveau 2 (unité déterminante) - UF 655	190
Pharmacologie	80
Tarifification et lecture d'ordonnances	20
Pharmacognosie – phytothérapie	20
Homéopathie	20
Synonymie	10
Toxicologie	10
Législation pharmaceutique	30
Galénique - niveau 1 - UF 656	90
Galénique	38
Laboratoire de galénique	42
Déontologie	10
Galénique - niveau 2 (unité déterminante) - UF 657	90
Communication et service à la clientèle - UF 658	40
Stage - niveau 1 - UF 659	
Stage - niveau 2 - UF 660	
Stage - niveau 3 (unité déterminante) - UF 661	
Epreuve intégrée de la section «Assistant pharmaceutico-technique» - UF 662	

ORGANIGRAMME DE LA SECTION ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE



Les cours de la section **ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE** sont regroupés par unités de formation qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble d'unités de formation réparties sur une durée de 2 ans minimum (*plus si on souhaite étaler son parcours de formation...*).

Les unités de formation doivent impérativement être suivies dans un ordre chronologique fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont capitalisables pour donner droit à la présentation de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée associée aux attestations de réussite confèrent le titre de **ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE**

Conditions d'admission:

- soit sur base d'un Certificat de l'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D)
- soit sur base d'un test validé par le Conseil des Etudes et présenté après avoir suivi une unité de formation "Préparation" organisée par l'IRAM PS.